

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département des Pyrénées-Atlantiques

MAIRIE
de
SAUVELADE
64 150



SEANCE du 23 août 2011

Délibération n° 2011-20

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 11
Convocation : Affichage : 16 août 2011

L'an deux mille onze et le 23 août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORERE Jean-Claude.

Présents : Mme CHADES Nadine, Mme TARAIRE Christelle, Mme GOUTIERES Régine, Mme MONTANE Denise, M. TUQUAT Pierre, M. MORERE Jean-Claude, M. ANTUNES Salvador, M. LAMARQUE Jean, M. PLAA Didier, M. LABISTE Maxime, M. TOUCHARD Alain

Absents excusés : Aucun

Absents ayant donné procuration : Aucun

Mme TARAIRE Christelle a été nommée secrétaire.

Objet : Conditions de financement des travaux d'extension des réseaux électriques

Monsieur le Maire rappelle que les constructions nouvelles, qu'elles soient à usage privé ou professionnel, peuvent nécessiter des extensions des réseaux électriques. Il convient donc de fixer les conditions dans lesquelles la commune participera au financement de ces extensions retenues par le SDEPA.

Il propose les conditions suivantes :

➤ **Pour les constructions à usage agricole ou industriel :**

Dans la limite de 200 mètres maximum d'extension nécessaire, la commune s'engage à financer *la moitié de la part restante* non financée par le SDEPA. Le reste sera à la charge du pétitionnaire qui devra s'acquitter de cette somme auprès de la commune.

Au-delà de 200 mètres, le pétitionnaire s'engage à payer la totalité de l'extension à la commune.

➤ **Pour les constructions de maisons individuelles :**

Dans la limite de 350 mètres maximum d'extension nécessaire, la commune s'engage à financer *la totalité de la part restante* non financée par le SDEPA.

Fait et délibéré à SAUVELADE le 23 août 2011

Transmis en Préfecture le 18 octobre 2011

Le Maire,
Jean-Claude MORERE

